

**Compte rendu de l'audio conférence COVID 19 du lundi 23 mars 2020  
En présence de la Garde des Sceaux, des syndicats et des directions (DSJ-PJJ-DAP-SG)**

L'audio conférence a duré trois heures de 10H à 13H en présence de :

- Mme BELLOUBET
- Mme MALBEC
- Mme REYNES, Mr CANNICIONI
- Des directeurs DSJ/DAP/PJJ
- Des représentants des syndicats : UNSA, FO, CGT, CFDT, C-JUSTICE, FSU, USM, SM, FO magistrats

Introduction de Mme BELLOUBET :

Remerciements pour tous les présents. Mme BELLOUBET est attentive aux besoins et au concours de tous de manière régulière.

La logique est guidée par 2 objectifs :

- 1- La sécurité sanitaire des personnels
- 2- L'exercice de nos missions essentielles

Les plans de continuation d'activité (PCA) vont être adaptés, les conséquences sur nos institutions :

Pour la PJJ : assurer l'hébergement jeunes.

Pour la DAP : assurer la vie quotidienne en détention et assurer la sécurité.

Pour la DSJ : l'urgence des procédures.

4 ordonnances vont être présentées au conseil des ministres après passage au conseil d'Etat, sur l'adaptation des procédures et délais, la régulation des populations carcérales.

Mme BELLOUBET souhaite entendre tous les syndicats, sur ces questions.

Mme MALBEC fait le point sur les personnes atteintes par le COVID 19 au dimanche 22.03.2020 à 16H :

- 16 DAP et 5 détenus
- 19 DSJ
- 22 PJJ et 1 mineur

Au total : 57 agents et 6 personnes sous mains de justice.

Les personnes asymptomatiques non testées : 342 détenus, 208 DSJ, 200 PJJ, 14 mineurs.

Les ASA autorisations d'absence :

DAP : 1485 enfants et 1075 personnes vulnérables.

PJJ : 1148 enfants et 727 personnes vulnérables.

DSJ 2435 enfants et 1710 personnes vulnérables.

## Les divers syndicats, parlent chacun à leur tour :

Globalement tous ont fait remonter les mêmes problématiques avec illustrations de terrain.

- Les chiffres indiqués par la secrétaire générale n'apparaissent pas corrects et en deçà de la réalité.
- Pas de sécurité des personnes, aucun moyen de protections, pas de masques, gel, gants dans toutes les directions.
- Demande de tests COVID 19
- Absences de consignes nationales justice : les syndicats demandent des consignes claires et précises ne donnant pas lieu à interprétation.
- La PCA n'est pas appliqué correctement partout, beaucoup de disparités et fausses interprétations sur le terrain (toutes les directions sont concernées)
- Problème de sécurité physique des personnels en juridictions car plus de contrôle à l'entrée.
- Sécurité des personnels et sanitaire à la pénitencière très prégnante.
- Problème pour la mise en place du bloc peine (application de la loi du 23 mars 2019), pas de formation, demande de non-application pendant la crise sanitaire.
- Problèmes de télétravail : le VPN fonctionne difficilement ou pas entrez 9H et 17H, quand l'agent a pu avoir un ordinateur...donc souvent impossible. Régulation des horaires ?
- Le numériques au MJ n'est pas prêt !
- Pour les magistrats les textes sur le télétravail ne sont pas applicables et il manque des ordinateurs pour certains.
- Demande de redéploiement du matériel de visio pour activités urgentes.
- Restauration : refus des plateaux repas, comment faire ?
- Gestion des demandes de congés, des traitements, des indemnités, des heures supplémentaires ?
- Demandes d'encouragements de la part de l'administration, aux personnels, aux volontaires.

Sur les ordonnances à venir la CFDT indique :

Les consignes diffusées aux agents devront être claires. Il ne suffit pas de publier des ordonnances, il faut des consignes claires aux agents concomitantes.

- Car si les magistrats voient leur charge de travail clairement réduite (passage à juge unique au lieu des collégiales, dépôts de dossiers etc.), pour les agents il va falloir ingérer ces nouveautés très rapidement dans un contexte où l'augmentation du confinement est à envisager. Et côté informatique aucune trame ne sera prête je pense. Il va falloir veiller aux visas.
- Côté pénitencière et PJJ même observation : il va falloir ingérer et intégrer un grand nombre de nouveautés et de nouveaux process jamais testés en vitesse rapide.
- Donc dans les 3 directions, des agents déjà sous pression, puisqu'ils viennent assurer la continuité du service public en nombre extrêmement réduit dans un contexte anxiogène, agents qui vont devoir s'adapter pour ce service public.

Mme BELLOUBET répond en 4 parties :

- 1- la communication et les consignes nationales
- 2- la sécurité des personnes
- 3- statut des personnes au travail
- 4- les observations sur les ordonnances à venir

## **1 - La communication et les consignes nationales**

La SG indique qu'effectivement les remontées ne sont pas exhaustives, difficultés de faire remonter les chiffres à la Cellule du *Haut fonctionnaire de défense et de sécurité* (HFDS) du MJ.

Mais cela va s'améliorer, tous les soirs une transmission des chiffres aura lieu.

Mme BELLOUBET sur les consignes nationales et sur les disparités :

DSJ : Les canaux de transmissions se font via les chefs de zones de défense puis aux chefs de juridictions, puis dans les services. Il est difficile de transmettre à tous les agents, il n'est pas possible de descendre au plus petit niveau de service. Les informations se font donc via les chefs de service.

DAP : Les portes fermées sont difficilement gérables avec le problème des détenus enfermés.

Ce n'est pas opportun partout au même moment. A chacun de prendre ses responsabilités.

La ministre va voir ce problème.

## **2 - La sécurité des personnes**

Mme BELLOUBET : pour les tests c'est l'application des règles gouvernementales et de l'OMS, et de la doctrine du conseil scientifique. Peu d'intérêt puisque le virus est maintenant partout.

Les masques FFP2 sont réquisitionnés en priorité et réservés aux soignants

La SG : concernant les masques et le gel, le MJ a obtenu 116 000 masques et 100 000 masques chirurgicaux périmés. Pour le gel 500 litres, acheminement en cours.

Les masques sont réservés à la pénitentiaires (détention) et à la PJJ.

Mme BELLOUBET : pour les autres : les mesures barrières sont à intensifiées et suffisent. Donc pas de masques pour les services judiciaires.

Mme BELLOUBET est d'accord pour organiser une réunion avec le directeur général de la santé publique. Et il n'aura pas de sanction si des agents viennent avec leur propre masque, cela serait disproportionné.

S'il y a contact avec personne positive, les gestes barrières suffisent. Si la personne a des problèmes respiratoires, celle-ci doit alors quitter son travail.

## **3 - Statut des personnes au travail**

Le DSJ : des nouvelles instructions sont en cours pour les magistrats et les greffes

Pour les magistrats : les instructions sont faites par les ordonnances de roulement qui sont homogènes. Une note a été faite sur les obligations de services suites aux questions remontées par les chefs de cours.

Il n'y a pas de dérogation de résidence, les magistrats doivent se déplacer pour prendre leurs dossiers. Le DSJ comprend que ces notes sont mal perçues et que la diffusion à tous, se fera donc ponctuellement.

Le DSJ concernant les PCA, il n'y a pas de communication de PCA car il y a des données sensibles et personnelles.

Il est demandé que ceux -ci soient diffusés aux agents en enlevant les données personnelles et sensibles.

Le DSJ : il n'est pas obligatoire d'aller en juridiction : il y a les autorisations d'absence.

Concernant les salaires :

La SG indique que les salaires de mars seront versés début avril comme d'habitude. Cependant le montant du mois de mars sera identique à celui de février.

Pour la DAP les heures supplémentaires se feront sur la paye d'avril.

Pour les heures supplémentaires des autres directions : la ministre n'a pas de réponse pour le moment. Pour la restauration, Mme BELLOUBET essaye de trouver des solutions, via la fondation d'Aguesseau, une étude est en cours sur ce sujet.

#### Les aspects numériques :

Oui, il a des difficultés, d'habitude il y a 2500 VPN et maintenant 6 à 7000 VPN. Les pics sont dans la journée. Les services numériques sont sur le pont pour améliorer le réseau et le but est d'améliorer la capacité du flux.

Loi justice :

Mme BELLOUBET indique qu'il n'y aura pas de report du bloc peines, impossible car il faut une loi. Une dépêche indiquera demain l'adaptation des dispositions à la situation actuelle.

L'accompagnement se fera à la sortie de crise, il fonctionne d'ailleurs pour le moment de manière dégradées. Elle est très attachée au bloc peines.

#### **4 – Les observations sur les ordonnances à venir ordonnances**

**La CFDT a fait remonter ses nombreuses observations et amendements dès le lundi 23 mars par écrit.**

Mme BELLOUBET indique que les ordonnances portent sur le report des délais, adaptations des procédures, garanties des droits, visio conférences, téléphone. Pour la DAP : c'est pour régler les flux.

Mme BELLOUBET indique que pour les 2 mois de reste de peine et sortie envisagée ce n'est pas tout le monde et pas n'importe qui, et il n'y aura pas de libération intempestive.

Pour les Centres de Rétention Administratifs (CRA) : il y a une diminution des demandes, et le JLD est en visio, ou par téléphone.

Mme BELLOUBET indique que les ordonnances seront présentées au conseil des ministres mercredi 25 mars et remercie les contributions de chacun, des changements ont été pris en compte, mais la réponse à chaque organisation syndicale est matériellement difficile à effectuer.

Le DSJ indique les dossiers d'un TJ renvoyés en cas de problèmes sur un autre TJ est en fait, en prévision de l'incapacité de fournir le service.

Mme BELLOUBET indique que les consignes claires seront faites par circulaires ce jeudi 26 mars.

L'ordonnance concernant les mineurs est reportée, ce report se fera lors d'un train de mesures à reporter dans les prochaines semaines au parlement.

Pour le problème de résorption des retards accumulés pendant la période : la ministre en prend note pour la suite mais pas de réponse à ce stade.

Le DAP pour les nouveaux arrivants dans les SPIP, pas de règles spécifiques, règles barrières, assurer le mètre de distance. Il y avait environ 250 écrous et actuellement moins de 60.

La prochaine réunion se tiendra la semaine prochaine dans le même format, sauf si cas particulier entretemps.

**Sylvie KOLTEIN**

**Secrétaire fédérale pour les services judiciaires**

**Représentante au CHSCTM**

